



Veille économique et financière Benelux déc 2019 - jv 2020 – © DG Trésor

Focus sur la Belgique : remise du grand prix VIE le 21 novembre à la Résidence de Madame l'Ambassadrice par Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Fort de ses 1254 volontaires internationaux en Belgique, le bureau Business France de Bruxelles organise tous les deux ans le Grand Prix V.I.E. Il a pour objectif de promouvoir les mérites du Programme et de mettre en avant les V.I.E. en poste en Belgique ainsi que les structures qui les accueillent.

C'est aussi l'occasion de rappeler les atouts du dispositif qui offre aux ressortissants français et de l'Espace économique européen, âgés de 18 à 28 ans, la possibilité de réaliser une mission temporaire à l'étranger au sein d'une structure en lien avec une entreprise française. Le programme se révèle être un véritable levier pour accéder à l'emploi : en effet, 92% des V.I.E ont été recrutés directement après leur mission et 78% des anciens V.I.E. occupent aujourd'hui un poste en relation avec l'international. Il vise aussi à contribuer à l'internationalisation des entreprises françaises, encore trop peu nombreuses à tenter l'expérience, notamment parmi les PME.

Pour l'édition 2019, trois prix ont été décernés. Les candidats retenus effectuaient leur mission auprès d'Alstom, Danone et UCB. Les lauréats ont eu l'occasion de prendre la parole en présence de leur structure d'accueil, et de montrer la diversité des missions exercées et le niveau de responsabilité qu'ils se sont vus confier.

Belgique

Une mission commerciale XXL en Chine

Afin de déceler de nouvelles opportunités pour investir ou exporter vers la Chine et réduire ainsi la dépendance des entreprises belges aux marchés européens, une mission économique de grande envergure (630 participants, 257 entreprises), conduite par la Princesse Astrid accompagnée de cinq ministres et des agences pour l'exportation wallonne (Awex), flamande (Fit) et bruxelloise (Hub.brussels) s'est déroulée du 17 au 22 novembre 2019, entre Pékin et Shanghai.

Cette démarche visait à rééquilibrer la balance commerciale largement déficitaire de la Belgique vis-à-vis de la Chine (en 2018, 7Md€ d'exportations belges vers la Chine contre 15 Md€ d'importations), même si l'Awex a noté une nouvelle croissance de 32,7% des exportations wallonnes vers la Chine au premier semestre 2019.

L'Empire du Milieu, avec une classe moyenne évaluée à 250 millions de personnes, représente un enjeu pour les entreprises belges, d'autant que **le premier hub logistique européen du géant chinois de l'e-commerce Alibaba sera opérationnel en 2021 à l'aéroport de Liège** : le lien fluvial direct avec le Port d'Anvers et les liaisons ferroviaires vers la Chine justifie ce choix notamment. Des opportunités se profilent donc pour les entreprises belges qui seraient référencées sur les plateformes de vente d'Alibaba. Aujourd'hui, les trains qui amènent en Belgique des produits chinois repartent à peine chargés à 30 ou 40%.

La mission a été l'occasion également d'aborder le sujet de la réouverture du marché chinois aux producteurs belges de viande porcine, délaissés depuis la découverte en Belgique de la peste porcine africaine.

Au final, une quarantaine d'accords officiels et commerciaux ont été signés entre partenaires belges et chinois, tout particulièrement dans les domaines de l'agro-alimentaire et des biotechnologies. Le groupe chimique Solvay, implanté en Chine depuis plus de 40 ans a annoncé l'extension de son centre de R&D à Shanghai ; John Cockerill (ex-CMI) a inauguré son nouveau

centre de production d'électrolyseurs à Suzhou ; le constructeur chinois de véhicules électriques Thunder Power a confirmé l'installation d'une chaîne de production sur l'ancien site de Caterpillar à Gosselies en Wallonie.

Le déplacement en Chine a aussi été l'occasion de la remise par la Princesse Astrid **du certificat d'adhésion de la Belgique à la Banque asiatique d'investissement pour les Infrastructures (BAII)**, à laquelle la Belgique a formellement adhéré en juillet dernier.

Nomination du français Guillaume Boutin à la tête de l'opérateur historique de télécommunications Proximus

Succédant à Dominique Leroy dans un contexte social tendu, le français Guillaume Boutin a été nommé le 27 novembre 2019 CEO de Proximus, l'opérateur historique de télécommunications détenu à 53% par l'Etat belge. Cette nomination intervient alors que des dossiers majeurs sont bloqués dans un contexte de gouvernement en affaires courantes : (i) attribution des fréquences de la 5G, (ii) assouplissement des normes d'émission pour pallier la saturation du réseau à Bruxelles.

Une alliance avait par ailleurs été nouée cet été entre Proximus et Orange pour mettre en commun leurs infrastructures d'accès à leur réseau mobile, mais l'opérateur flamand telenet a déposé une plainte auprès de l'Autorité belge de la concurrence et la mise en œuvre de l'accord a été suspendue.

La Belgique a rendu son projet de plan budgétaire 2020

En l'absence de gouvernement fédéral de plein exercice, la Belgique a rendu un projet de plan budgétaire provisoire. Celui-ci, avec un solde nominal et structurel de respectivement -2,3% et -2,1% du PIB et un taux d'endettement de 101,5% du PIB, reflète une déviation significative de la trajectoire budgétaire vers l'Objectif à Moyen Terme, qui prévoyait un retour à l'équilibre structurel en 2017.

Outre la difficulté liée au contexte des affaires courantes et des douzièmes provisoires au niveau fédéral, qui fait reposer le PPB sur un scénario de politique inchangé, la coordination budgétaire, insuffisante, entre l'échelon fédéral et les entités fédérées est à nouveau soulevée¹. Aucune de ces dernières, sauf la région de Bruxelles-Capitale, n'envisage

¹ L'avis du Conseil Supérieur des Finances, qui est l'autorité budgétaire indépendante belge, évoque certains manquements dans la coordination budgétaire entre le Fédéral et les entités fédérées

d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2020, tandis que la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaitent l'application des clauses de flexibilité pour certains investissements considérés comme stratégiques.

Les pièces de 1 et 2 cents amenées à disparaître

Le gouvernement fédéral a validé la pratique de l'arrondi dès le 1^{er} décembre 2019, compte tenu du coût de fabrication des pièces de 1 et 2 cents et de leur utilisation jugée contraignante par les consommateurs. Cette disposition concerne tout vendeur (commerce, entreprise, association) mais pas les achats en ligne. Il s'applique au montant total du ticket et non à chaque article séparément.

Lancement de la banque durable et éthique « NewB »

Le projet de banque coopérative, abondamment relayé par les médias, vient de lever plus de 30M€ de fonds, étape exigée par la BNB pour prétendre à une licence bancaire. Près de 70 000 personnes, dont l'âge moyen s'élève à 29 ans, ont répondu à l'appel : 2 des 33,8M€ récoltés proviennent de clients institutionnels (syndicats, ONG, associations, universités et gouvernements régionaux). Le projet semble cependant avoir moins conquis les investisseurs flamands. Si NewB entend fournir les services bancaires de base à ses clients, les valeurs affichées par la banque semblent avoir joué un rôle important dans le succès de sa campagne de financement. Ainsi, indépendamment de son apport, chaque coopérateur ne dispose individuellement que d'une seule voix à exprimer lors des assemblées générales, le collaborateur le mieux rémunéré peut gagner au maximum 5 fois plus que l'employé avec le plus petit salaire, et les projets financés ont pour vocation d'avoir un impact social et écologique positif. Pour autant, l'investissement dans NewB n'est pas sans risques puisqu'elle accumule les pertes comptables depuis sa constitution en 2011.

Pays-Bas

Au troisième trimestre, la croissance s'est maintenue aux Pays-Bas

Les premiers résultats macroéconomiques du troisième trimestre confirment que la croissance économique reste stable aux Pays-Bas et se situe au même niveau que les deux trimestres précédents. Avec une augmentation trimestrielle de +0,4%, les Pays-Bas affichent une meilleure performance que la zone euro (+0,2%) et l'Allemagne (+0,1%).

Cette croissance est désormais entièrement tirée par les composantes intérieures, en premier lieu par l'investissement (+7,4% en glissement annuel). En revanche, la contribution du commerce extérieur a été négative, compte tenu d'une croissance supérieure des importations par rapport aux exportations.

Les perspectives à la baisse restent de mise, notamment à cause des incertitudes dans l'environnement international. Un

mauvais signe à cet égard est la première hausse depuis 5,5 ans du taux de chômage, même si celui-ci reste en ce moment à un niveau très bas (3,4% de la population active au T3, par rapport à 3,3% au T2). Dans ce contexte, le virage expansionniste annoncé pour 2020 par le gouvernement en septembre pourrait intervenir au bon moment pour soutenir la croissance.

Deux milliards d'euros d'investissements supplémentaires annoncés pour les infrastructures de transport aux Pays-Bas

Dans le cadre de la mise à jour du programme pluriannuel de planification des infrastructures, de l'aménagement du territoire et des transports (MIRT), le gouvernement néerlandais affectera 2 Md€ dans le cadre d'un co-financement avec les autorités locales concernées pour des travaux d'entretien et de modernisation des infrastructures, notamment de transport.

Il s'agit entre autres d'appuyer le verdissement et le report modal. En effet, de nombreux corridors à travers le pays, notamment routiers et ferroviaires font face à une congestion endémique et à des problèmes capacitaires. En outre, de nombreux travaux et projets ont été retardés, voire annulés, dans le cadre des politiques de consolidation budgétaire menées entre 2008 et 2015.

Les objectifs néerlandais de réduction des émissions de CO2 en 2030 hors d'atteinte ?

Deux rapports, l'un du Bureau d'évaluation environnementale (PBL) et l'autre du Bureau de planification économique (CPB), évaluant les impacts environnementaux et économiques de la politique néerlandaise en matière de climat et d'énergie, ont été présentés de manière concomitante vendredi 1er novembre. Ils confirment que les mesures adoptées auront des conséquences importantes sur le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises, mais qu'elles ne suffiront pas en l'état à atteindre les objectifs contraignants de réduction de CO² (-25% en 2020, -49% en 2030, par rapport à 1990).

Ces conclusions interviennent dans un contexte de crise environnementale liée aux dépassements des plafonds d'azote (« PAS ») et de tensioactifs fluorés (« PFAS »), poussant ainsi le gouvernement à agir. C'est ainsi qu'il vient d'annoncer la plus emblématique (et impopulaire) mesure de la réduction de la vitesse maximum autorisée sur les autoroutes qui passera de 130 km/h à 100 km/h entre 6h et 19h à compter du 1er décembre.

A vos agendas !

 **5/6 décembre 2019** : Olivier CADIC, sénateur des Français de l'étranger sera en déplacement à Bruxelles.

 **9 décembre 2019** : conférence de l'ESM (mécanisme européen de stabilité) sur le thème « Deepening Economic and monetary Union : what else is needed ? » à Luxembourg

 **28 janvier 2020** : visite de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères aux Pays-Bas

Copyright

Service économique régional de Bruxelles @DGTresor_BE
Service économique de La Haye @FRTreasury_NL

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse (adresser les demandes à bruxelles@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Les services économiques s'efforcent de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigeront, dans la mesure du possible, les erreurs qui leur seront signalées. Toutefois, ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.